



**Procès-verbal de la réunion du  
Conseil Municipal de Crazannes  
Mardi 16 mai 2023**

**Présents :** Madame Marie-Noëlle Martin,  
Monsieur Jean Moreau, Monsieur Jean-Luc Mullon, Madame Isabelle Barret, Monsieur Jacques  
Busson, Monsieur Benoît Hapiot, Monsieur Colin Marsh, Madame Jackie Theillout, Monsieur Jamy  
Vallier

**Absents excusés :** Madame Véronique Barbotteau donne pouvoir à Monsieur Colin Marsh  
Madame Anne-Marie Morin donne procuration à Madame Theillout

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc MULLON

Madame le Maire ouvre la séance à 20h48

**1 - APPROBATION du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2023**

contre : 0 voix                      abstention : 0                      pour : 11

Approuvé à l'unanimité

**2 - DÉLIBÉRATION URBANISME**

**Dépôt de demande préalable pour la démolition et la création d'une clôture**

Madame le Maire expose la demande d'un administré souhaitant construire un mur pour délimiter  
leur propriété le long de la rue.

A l'heure actuelle, le PLU de la commune de Crazannes n'a pas obligation de dépôt d'un PV  
d'alignement ni d'une Demande Préalable pour la construction d'un mur de clôture. Madame le  
maire propose le vote au conseil municipal sur l'obligation pour les administrés de déposer PV  
d'alignement et une Demande Préalable à la construction ou à la modification d'une clôture.

contre : 1 voix                      abstention : 2 voix                      pour : 8 voix

La délibération est adoptée avec 8 voix pour

**3 - DÉLIBÉRATION MODIFICATION COMMISSION COMMUNICATION**

Madame Theillout souhaite rejoindre la Commission Communication.

contre : 0 voix                      abstention : 0 voix                      pour : 10 voix

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### **4 – DÉCISION MODIFICATIVE**

**Opération 284**

**Opération 276**

**Opération 292**

**Opération 308**

Les factures des travaux terminés début 2023 sur des devis signés en 2022 dépassent les montants des devis signés. Une décision modificative s'impose.

Pour l'année en cours, Madame le Maire propose de ne signer aucun devis après le mois de septembre et d'imposer aux artisans de terminer les travaux avant la fin de l'année.

contre : 0 voix                      abstention : 0 voix                      pour : 11 voix

La délibération est approuvée à l'unanimité

#### **5 – DÉLIBÉRATION OCTROI D'UNE CONCESSION A UNE PERSONNE EXTERIEURE DE LA COMMUNE (possibilité en cours de vérification)**

Le conseil décide, à titre exceptionnel, d'accorder la possibilité à cette personne d'acheter une concession individuelle cinquantenaire. Cette autorisation tient compte de l'attachement de sa famille à la Commune.

contre : 0 voix                      abstention : 0 voix                      pour : 11 voix

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6 – DÉLIBÉRATION VOIE ACCIDENTOGENE. Subvention du département**

Madame le Maire expose que les travaux de voirie d'intérêt communautaire sur voiries accidentogènes sont éligibles à une aide départementale.

Le conseil décide de solliciter cette subvention.

contre : 0 voix                      abstention : 0 voix                      pour : 11 voix

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **7 – point sur la création de la régie**

Après concertation de la « commission finance » sur la régie communale, Monsieur Busson expose **la nécessité de création de deux régies :**

-régie d'avances et de dépenses

-régie de recettes

La « commission finance » continue son travail sur la création et la mise en place de ces régies

#### **8 – questions diverses**

Circuit, balisage randonnées et activités du dimanche 25 juin :

La « commission fêtes et cérémonie sport » avec Mme le maire ont rencontré Monsieur Michel Pasquier pour répertorier le circuit de visite ainsi que les horaires de départ.

Mr Hapiot Benoit est chargé de transmettre les documents au département et d'en faire la publicité.

Lors de cette réunion, nous avons discuté des activités du 25 juin dans le théâtre de verdure de 10h à 17h.

Soirée jeunesse : 16 juin dans la carrière des Italiens organisation par le SECJ :

Les ateliers sont assurés par des associations. Monsieur Hapiot assurera l'atelier GRAPH bénévolement.

Fête de la musique : mardi 20 juin 18h30 à 22h

Cinéma de plein air : 8 août

Diagnostic des arbres autour de l'église et dans le petit bois :

2 arbres morts : Monsieur Quintard, élagueur préconise d'abattre l'un des arbres d'ici deux ans. Un arbre malade risque de contaminer les autres. Devis en cours.

Nettoyage de la façade de la mairie :

Le produit a été acheté. La nacelle sera demandée à la Communauté de Communes.

Peinture sur façade coté cours école : Monsieur Hapiot est chargé du dossier de subventions de cette fresque qui se fera sur l'année 2023/2024.

Matériel tracteur parc attelé, broyeur d'accotement :

Le devis choisi est AGRILARGE à Archingeay

Formation défibrillateur :

Les élus souhaitent que le personnel technique ainsi que les élus aient recours à une formation. On se renseigne.

Vallon de Bel Air :

Mr Jérôme Bellier responsable de l'association Pérénis avec le soutien des jeunes du CFA du Petit Chadignac est venu travailler le 11 mai et reviendra le 24 mai.

A l'heure du déjeuner, Mme le maire est allée rendre visite et remercier les jeunes bénévoles qui nettoient le vallon de bel air.

Les cent plus beaux lieux à voir au fil de l'eau :

La production Morgane a contacté Mme le maire afin de l'informer du tournage d'un film dans les anciennes carrières de pierres de taille le lundi 29 mai 2023.

**La réunion est close à 23h**

**Le secrétaire de séance  
Jean-Luc MULLON**



**Le Maire  
Marie-Noelle MARTIN**



The official stamp of the Municipality of Crahan is circular, featuring a central emblem with a tree and a figure. The text around the emblem reads 'MAIRIE de CRAHAN' at the top and 'Crahan - Bretagne-Méridionale' at the bottom. A star is visible on the left side of the emblem.

